



Trop perçu versé par la caf

Par **Dominos 18**, le **20/03/2021** à **22:31**

Bonsoir,

La Caf demande tous les ans nos revenus lors qu'ils versent des allocations adulte handicapés ce que j'ai fait devant témoin je suis handicapé depuis 1987 et maintenant que je perçois la retraite je leur ai demandé si je devais recevoir mon AAh ils m'avaient répondu que oui j'y avais le droit avec l'aide à la personne et l'année dernière ils m'ont réclamé un trop perçu d'un montant de 3680euros il reste encore 2695euros à rembourser que dois je faire ? Nous avons demandé une dérogation mais elle nous a été refusée par deux fois. Ma retraite est de 721euros Ma complémentaire est de 81 euros plus le msa de 17 euros s'est tout mon loyer est de 506 euros l'électricité 27euros le gaz 105 euros plus les à côtés téléphone fixe plus le téléphone portable plus ma mutuelle je ne peux plus rien payer après cela je ne m'en sors merci de me répondre. Bien sincèrement.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **21/03/2021** à **09:56**

bonjour,

avez-vous fait un recours du médiateur de votre CAF, ainsi qu'auprès de la commission de recours amiable de la caf.

après il ne vous reste que le recours contentieux devant le tribunal administratif.

je crois que le cumul de l'A.A.H. et de la retraite est possible sous conditions, voir ce

lien :

<https://www.aide-sociale.fr/aah-retraite/>

selon les chiffres que vous citez, le montant de votre loyer est trop important par rapport à vos revenus.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/03/2021** à **15:32**

Bonjour , normalement vous devez percevoir une aide pour le loyer. Il faudrait s'user d'un recours contentieux administratif.